



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX
ET DE SÉCURITÉ
2009-2010

PATINEURS COURS PRIVÉS

Les présents règlements s'appliquent dans notre Club et doivent être respectés en tout temps. Cette discipline est exigée pour le bien de tous. Nous comptons sur la collaboration de chaque patineur, parent et entraîneur afin de contribuer au bon fonctionnement du Club.

1. Faire un effort pour être ponctuel aux heures de début des séances. Les 5 minutes de strocking sont obligatoires.
2. Le port du pantalon d'entraînement de taille haute en spandex ou en lycra extensible est permis à la condition qu'il soit accompagné d'un haut convenant à la pratique du sport. Ne seront pas tolérés : les gilets «bedaines» ou trop courts laissant le ventre dénudé, les «tops» ou les camisoles. **Le port du jeans est interdit.**

L'aréna demeure un lieu d'entraînement. La direction se réserve donc un droit de regard sur la tenue vestimentaire des patineurs.
3. Les cheveux longs doivent être attachés sans accessoires pouvant causer des blessures à la tête lors d'une chute (cerceaux, barrettes).
4. Les bijoux susceptibles de tomber ou d'accrocher sont interdits.
5. Les lunettes doivent être maintenues par un cordon élastique.
6. Sur la patinoire, gomme à mâcher, bonbons et breuvages sont interdits. Les bouteilles d'eau en contenant plastics sont acceptés, mais il est défendu de les placer en face de la boîte à musique.
7. Les portes de la patinoire doivent être fermées durant l'entraînement. Lors des entrées et sorties, on doit fermer les portes.
8. Pour éviter des sorties fréquentes, s'assurer d'avoir tout ce qu'il faut avant d'entrer sur la patinoire. Il ne sera pas permis de quitter la glace avant la fin des séances.
9. Les vitres et bandes doivent être libres de tout objet susceptible de tomber sur la glace. Les gilets ou autres vêtements doivent obligatoirement être déposés sur les bancs des joueurs et les protèges-lames doivent être placés du côté extérieur de la patinoire.
10. Les rassemblements sur la glace et sur le bord de la bande pour des conversations entre patineur qui devient du flânage sont strictement interdits (sauf à la demande de l'entraîneur).

11. Les patineurs doivent quitter la glace dès l'arrivée de la surfaceuse (zambonie).
12. En cas de panne d'électricité, on doit évacuer la glace immédiatement.
13. Les paroles désobligeantes, injures ou blasphèmes sont défendus sur la glace et dans les chambres sous peine de suspension.
14. Le patineur doit respecter les autres patineurs sur la glace. Il est strictement défendu de frapper et de piocher sur la bande, sur la glace et dans les chambres.
15. Il est interdit de flâner dans les chambres, le patineur est là pour pratiquer. Seuls les membres et parents sont admis dans les chambres.
16. Le patineur doit se relever le plus rapidement possible après une chute. Sinon, il aura un avertissement.
17. Les patineurs doivent donner priorité de passage sur la glace à celui qui a sa musique pour faire son solo.
18. Il est strictement interdit d'utiliser un baladeur (walkman) sur la glace.
19. Tous les membres, parents et patineurs sont tenus de respecter les règlements. S'il y a manquement aux règlements, après un premier avertissement, des mesures de suspension seront étudiées au bureau de direction.

Les parents peuvent assister en tout temps aux séances de patinage. Il est fortement recommandé de :

- **Rester dans les gradins.**
- **S'abstenir d'aller parler au patineur sur le bord de la patinoire à tout instant.**
- **Ne pas intervenir auprès des entraîneurs lors des cours.**
- **Demander au patineur (votre enfant) de demeurer sur la glace durant toute la séance. Afin de profiter pleinement de leur pratique.**

IMPORTANT
EXTRAIT DE LA CONSTITUTION DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE VILLENEUVE

Règlement général no 9 :

Le club n'est pas tenu responsable pour tout dommage, blessure ou perte subi par l'un des membres, invités ou visiteurs et ce, quelle que soit la nature ou la cause de ce dommage, de cette blessure ou de cette perte. Chaque membre, invité ou visiteur utilise les installations du Club à ses propres risques.